

ment. La position qui serait faite par cette proclamation est celle-ci : en vertu d'un statut des Etats-Unis, adopté il y a deux ou trois ans, le président est tenu dans le mois de mars de chaque année, de lancer une proclamation donnant avis à tous ceux qui sont concernés de ne pas empiéter sur le territoire des Etats-Unis, dans l'Alaska, y compris tout le territoire cédé par la Russie aux Etats-Unis. Le rapport télégraphique se rapporte seulement, je suppose, à l'obligation que ce statut impose au président relativement à cette proclamation. Il ne s'en suit donc pas que la publication d'une proclamation de ce genre comporterait un acte d'hostilité de la part du gouvernement des Etats-Unis, relativement à la mer de Behring. Le président se conformerait simplement à l'obligation qui lui est imposée par un statut, et même si la proclamation est publiée, elle ne saurait affecter en rien les négociations maintenant pendantes.

M. MITCHELL : L'honorable ministre peut voir que le paragraphe que je viens de lire ne se rapporte pas au territoire de l'Alaska, mais à la mer de Behring, sur laquelle le gouvernement des Etats-Unis réclame un droit absolu, excluant toutes les autres nations. Je suis heureux que l'attention du gouvernement ait été appelée sur ce sujet, et j'espère qu'il ne le perdra pas de vue. Le public canadien est très intéressé à ce qu'on ne permette pas aux Etats-Unis de faire reconnaître graduellement leur prétendu droit exclusif sur les pêcheries de cette mer.

M. EDGAR : D'après ce que je comprends, le ministre de la justice nous dit que la proclamation, publiée pendant cette année, est la même proclamation qui fut publiée l'année dernière, et qui a causé, sans doute, une grande alarme avant d'être comprise. Devons-nous comprendre que cette proclamation de l'année dernière, et celle de la présente année, ne sont que l'exécution des dispositions d'un statut du Congrès.

Sir JOHN THOMPSON : La proclamation de l'année dernière l'était ; mais la proclamation de la présente année n'est pas publiée. Elle n'est que prévue dans le télégramme lu par l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell), et ce télégramme suppose que la proclamation de la présente année sera de la même nature que celle des années précédentes.

DISTRIBUTION D'ORGE DE SEMENCE.

M. MULOCK : Je regrette que le ministre de l'agriculture ne soit pas présent, parce que je voudrais attirer son attention sur une affaire qui concerne son administration. On sait que le ministère de l'agriculture a acheté récemment une grande quantité d'orge pour être expérimentée comme semence par les cultivateurs du Canada, et qu'il a répandu une circulaire déclarant que le prix de cet orge serait de \$4 par poche de deux boisseaux. J'ai reçu des lettres à ce sujet. Un cultivateur, surtout, me demande de recommander au gouvernement que la distribution de cette orge, qui doit être ensencée plutôt comme expérience que pour réaliser des profits, devrait se faire d'abord gratuitement.

La circulaire qui vient d'être publiée par le gouvernement, dit que l'orge ne sera distribuée que sur le paiement du prix que je viens de mentionner. Or, vu toute l'assistance accordée aux autres industries par le gouvernement, ce n'est pas exiger

Sir JOHN THOMPSON.

beaucoup pour les cultivateurs que cette distribution soit faite gratuitement. Je demande donc au chef de la chambre de faire cette recommandation au ministre de l'agriculture le plus tôt possible, vu que l'orge en question est maintenant offerte en vente. Si la distribution gratuite doit être adoptée, elle devrait l'être avant que l'on ne se soit dessaisi d'aucune partie de cette orge.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je n'ai aucun doute que le ministre de l'agriculture, lorsqu'il sera à son siège, sera en état de démontrer que cette question a deux côtés. Mais je communiquerai au ministre de l'agriculture les observations de l'honorable préopinant.

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose que la séance soit levée.

M. LAURIER : Dans les présentes circonstances, je ne m'oppose pas à la motion d'ajournement ; mais je dois protester de nouveau contre le retard du gouvernement en ne présentant pas sa législation. Il n'y a aucune raison qui nous engage à lever la séance à neuf heures moins dix minutes. Si nous le faisons, c'est simplement dû à ce que les ministres ne sont pas à leurs sièges pour répondre aux questions posées devant le parlement. Il y a trois ou quatre bills qu'il faut suspendre, ce soir, parce que certains ministres ne sont pas présents. Je ferai aussi observer que nous sommes rendus à la sixième, ou septième semaine de la session, et l'exposé financier n'a pas encore été fait ; or, chacun sait que différer cet exposé, c'est simplement différer le jour de la prorogation, parce que l'on est obligé de suspendre plusieurs affaires en attendant cet exposé. Dans ces circonstances, je ne m'oppose pas à la présente motion ; mais, je le répète, je crois devoir protester, et j'espère que les ministres pourront à l'avenir se trouver à leurs sièges, lorsque les ordres du jour du gouvernement seront appelés.

Sir HECTOR LANGEVIN : Les ministres devraient être, sans doute, à leurs sièges lorsque la maladie ne les empêche pas de s'y trouver ; mais je regrette de dire que quatre de mes collègues sont maintenant absents de la chambre par suite de maladie. Trois d'entre eux ne pourraient aucunement s'y trouver ; quant à l'honorable premier ministre, il n'est pas bien, et il est dans le même état qu'hier soir, lorsque l'honorable chef de la gauche a été assez bon de différer pour cette raison une motion qu'il avait à faire.

Voilà la raison qui explique l'absence de mes collègues, et je n'ai aucun doute que cette raison sera considérée comme suffisante.

M. MITCHELL : Bien que j'accepte avec tous les égards possibles, les explications données par l'honorable ministre des travaux publics, j'approuve entièrement, d'un autre côté, les observations faites par l'honorable chef de la gauche. Nous allons atteindre bientôt la fin de la septième semaine de la session, et je me suis efforcé en vain de savoir quand l'opposé budgétaire serait fait. Le fait que nous ne le savons pas, même à présent, nous empêche d'en prévoir le prorogation. Ce retard dans l'expédition des affaires publiques est difficile à tolérer. Chacun connaît l'habileté de